



Residence principale et logement de fonction

Par **sylvie**, le **24/09/2012 à 13:02**

Bonjour rnrnrnrnrn j'aie un logement de fonction en seine saint denis j'aie acheter une maison en seine maritime puis je mettrai ma maison en residence principale etrn qu'elle demarche dois effectuer merci d'avance pour votre reponse rnrnrnrnrnSYLVIE

Par **Lag0**, le **24/09/2012 à 13:39**

Bonjour,rnrnLe logement de fonction est, normalement, considéré comme résidence principale du couple.rnrnIl n'y a que lorsque seulement un membre du couple habite le logement de fonction et l'autre une autre résidence qu'il est possible de passer l'autre résidence en principale.rnrnDonc si vous voulez que la maison soit la résidence principale du couple, il faut que votre mari habite réellement cette maison.

Par **alterego**, le **24/09/2012 à 13:56**

Bonjour,rnrnEn principe le logement de fonction est la résidence principale du bénéficiaire.
rnrnPour que la maison de Seine Maritime soit votre résidence principale vous devez obtenir une dérogation vous autorisant à ne pas occuper le logement de fonction en tant que résidence principale.rnrnLa demande de dérogation doit reposer sur des motifs réellement fondés et non pas sur une simple convenance personnelle.rnrnDérogation et accord de l'employeur sont donc nécessaires.rnrnCordialement

Par **sylvie**, le **24/09/2012** à **16:06**

merci pour vtre reponse